



**ASSOCIATION  
DES OFFICIERS MARINIERS  
EN RETRAITE ET VEUVES  
TOULON  
14, Rue de Chabannes  
83000 TOULON**

-----

**C.C.P. MARSEILLE 3047-74 R**

**Tel : 04 94 93 48 51**

**Fax : 04 94 24 81 62**

**Marine : 23 874**

**mailto : aom-toulon@ aomtoulon.com**

**site : www.aom-toulon.com**

## **ASSOCIATION DES OFFICIERS MARINIERS EN RETRAITE ET VEUVES DE TOULON**

**000§000**

### **ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE 2013**

**000§000**

### **PROCES VERBAL**

Les membres de l'Association des Officiers Mariniers en retraite et Veuves de Toulon se sont réunis en assemblée générale annuelle le samedi 16 mars 2013 à 09h00 à la salle Mozart de Toulon pour délibérer sur :

000§000

#### **1<sup>ère</sup> PARTIE**

##### **L'ordre du jour**

- 1) Rapport financier – vote.
- 2) Lecture du PV de la commission de contrôle des comptes – quitus.
- 3) Démission du tiers sortant du Bureau et Conseil d'Administration, présentation des candidats et élection du nouveau CA – vote.
- 4) Récompense de l'AOMRVT à Guy LAGRANGE, ancien président de la section de La Valette du Var
- 5) Festivités
- 6) Exposé de Mme GARCON sur les nouvelles dispositions de la mutuelle UNEO
- 7) Questions diverses des adhérents.

La séance est présidée par Jean-François FORESTIER, président ; Francis PARIA, vice-président ; Patric NOIROT, 2<sup>ème</sup> vice-président et Gérard MATHON, trésorier.

Jean-François FORESTIER ouvre la séance à 09 h 25.

Il salue la présence de Gilles LEHEILLEIX président de la FNOM, Jean LABORDE trésorier national, Mme Bernadette GAY secrétaire adjointe de la FNOM, M. Gérard EVEN président de l'AOMRV de Marseille, le MJR Hervé MERLIN CPNO du Sud Pacifique, les présidents de section : Gilles HORNEZ pour l'Ouest-Var, Eric DACHEUX pour La Valette, Claude BRIDON pour les Alpes Maritimes, Gérard LOLIERO pour l'Est-Var, Francis PARIA pour La Garde, Le Pradet, Carqueiranne et Frédéric LEONE pour Pierrelatte.

Une minute de silence est observée pour honorer les adhérents et collègues de notre association, ainsi que nos camarades de l'Armée de l'air, de l'Armée de terre, de la Marine, des pompiers et de ceux décédés en opérations notamment en AFGHANISTAN et au MALI, qui nous ont quittés au cours de l'année écoulée.

Le président Jean-François FORESTIER, fait son discours de bienvenue en mettant l'accent sur les points suivants :

- Depuis qu'il a pris la présidence de l'association, il a pu mesurer l'ampleur de la tâche et le dévouement de tous les membres bénévoles du conseil d'administration.

- L'association est toujours à la recherche de volontaires pour nous aider au bureau (gestion du fichier des adhérents, suivi des dossiers des maladies professionnelles, prospection sur les bâtiments et les unités à terre ...).

Le président rappelle que « Notre association a pour but la défense des intérêts moraux et sociaux de ses membres ». L'association est apolitique et non confessionnelle et notre devise est :

**« La solidarité et le travail de chacun au profit de tous ». (Charles HEBRARD).**

## **1) RAPPORT FINANCIER - VOTE**

Rappel du président :

- La cotisation annuelle pour 2013 est de 12 euros pour les veuves, 25 euros pour les adhérents et 43 euros pour les couples d'officiers marinières. A ce sujet il faut savoir que sur la cotisation des veuves, 11 € sont reversés à la fédération et 1 € va à l'association, et que sur les 25 € de cotisation des actifs et retraités, 16 € vont à la fédération, 3,50 € vont à l'association et 5,50 € reviennent à la section.
- Les adhérents peuvent profiter des visites à nos permanences pour régulariser leur cotisation de 2012 pour les retardataires. Il faut savoir que pour toute cotisation impayée en temps voulu, la suspension de l'abonnement au journal est automatique fin juin.
- Le prélèvement automatique est à privilégier (révocable à tout moment) ce qui enlève le souci d'oublier et permet à nos bénévoles une gestion moins lourde donc plus économique pour notre association.

Le président passe la parole à Gérard MATHON, trésorier de l'association afin de présenter son rapport financier.

Le rapport financier est consultable au bureau de l'association.

Le trésorier informe que le bilan fait ressortir un compte de résultat pour 2012 déficitaire d'un montant de **14 748 €**. Ce déficit s'explique par le fait de dépenses exceptionnelles en 2012, qui ne seront certes plus à faire les prochaines années :

- traitement du fichier des retraités de Nantes, envoi de 5000 lettres qui ont amené environ 258 nouveaux adhérents
- refonte du site Internet,
- achat de matériels informatiques,
- frais de déplacement au congrès de Lorient,
- un écart de cotisation de 343 membres,
- double envoi pour la lettre de fin d'année ....

Le retour à l'équilibre est prévu en 2013 avec un excédent d'environ 5 à 7000 €, grâce à moins de charges exceptionnelles et à l'augmentation de 1 € revenant à l'association de Toulon.

Comme prévu, au bout de 22 ans de bons et loyaux services, Gérard MATHON quitte la fonction de trésorier de l'association et présente son successeur, Michel DANIEL.

Petit mot de Michel DANIEL pour se présenter. Applaudissements d'encouragement de l'assistance pour cette importante prise de fonction au sein de l'association.

## **2) LECTURE DU PV DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES COMPTES - QUITUS**

L'assemblée n'ayant aucune question à formuler, le trésorier rend la parole au Président qui demande à la **commission de contrôle des comptes**, composée de Jean HERNANDEZ et Michel DANIEL de faire part de leurs observations.

Michel DANIEL donne lecture du procès-verbal (1) établi le 7 février 2013. La comptabilité est remarquablement tenue, aucune anomalie n'a été constatée et conclut en proposant à l'assemblée de donner quitus au conseil d'administration, ainsi qu'au trésorier pour l'exercice 2012.

**Le quitus est donné à l'unanimité.**

- (1) Le procès-verbal de la commission de contrôle des comptes est consultable au siège de l'association : 14, rue de Chabannes – 83000 TOULON.

## **3) DEMISSION DU TIERS SORTANT DU BUREAU ET CONSEIL D'ADMINISTRATION, PRESENTATION DES CANDIDATS ET ELECTION DU NOUVEAU CA - VOTE**

En conformité avec nos statuts, un tiers des membres du conseil d'administration démissionne, à savoir : Gaétan AINA, René BOULLE, Simon CASANOVA, Yvan GAY, Bernadette GAY et Patric NOIROT sont sortant et se représentent.

Quatre nouveaux volontaires font acte de candidature : René COCHET, Michel DANIEL, Gérard JEANNIN et Jean LABORDE.

Le président lance un appel à l'assemblée, sans succès, pour la candidature de nouveaux volontaires.

Vote à l'unanimité de l'assemblée : **Tous les volontaires sont élus ou réélus.**

#### Constitution du nouveau conseil d'administration à compter de cette assemblée générale du 16 mars 2013

##### Bureau :

Jean-François FORESTIER président, Jean LABORDE président délégué, Francis PARIA premier vice-président, Patric NOIROT deuxième vice-président, Dominique CHARVIN secrétaire, Gérard JEANNIN secrétaire adjoint, Michel DANIEL trésorier, Gilles HORNEZ trésorier adjoint.

##### Membres :

Michel BARCHAIN, René BOULLE, Claude BRIDON, Simon CASANOVA, René COCHET, Alfred CZERWONKA, Eric DACHEUX, Yvan GAY, Bernadette GAY, Patrick LAPORTE, Yannick LE BORGNIC, Christian LECLAIRE, Frédéric LEONE, Gérard LOLIERO, Gérard MATHON, Jean-Jacques POIRET.

##### Porte-drapeau :

Gilbert DUBOIS, Gaëtan AINA 1<sup>er</sup> suppléant, Yvan GAY 2<sup>ème</sup> suppléant.

##### Vérificateurs aux comptes :

Claude BRZYMYSKIEWICZ, Patrice DATTENY, Jean FERNANDEZ, Raymond. ROSSE.

Vote pour le renouvellement du conseil d'administration : **Vote à l'unanimité.**

#### **4) RECOMPENSE DE L'AOMRVT A GUY LAGRANGE, ANCIEN PRESIDENT DE LA SECTION DE LA VALETTE DU VAR**

Un diplôme d'honneur de la Fédération Nationale des Officiers Mariniers est remis à Guy LAGRANGE par Gilles LEHEILLEX, président de la FNOM, pour les nombreuses années d'adhésion de Guy à l'association de Toulon et de présidence de la section de La Valette du Var.

Remise également d'une tape de bouche de la FNOM de la part de l'association de Toulon. Petit mot de remerciement plein d'émotion de Guy LAGRANGE.

#### **5) FESTIVITES**

Sur demande d'adhérents, l'association de Toulon a organisé, le premier semestre 2012, trois sorties en dehors de la galette des rois, ceci afin de renforcer les liens de camaraderie. Ces sorties ont eu un certain succès, donc nous en avons programmé de nouvelles pour l'année 2013, à savoir :

- du mercredi 17 au samedi 20 avril, un voyage en Espagne à Lloret de Mar, soit 4 jours au prix de 115€,
- le 5 mai, sortie à la fête gallo-romaine de Pourrières au prix de 40€.

#### **6) EXPOSE DE Mme GARCON SUR LES NOUVELLES DISPOSITIONS DE LA MUTUELLE UNEO**

Mme GARCON, représentante de la mutuelle UNEO nous informe, diaporama à l'appui, sur les nouvelles prestations de la mutuelle essentiellement en ce qui concerne le dispositif ARMEO en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 sur le maintien d'autonomie dépendance et décès.

#### **7) QUESTIONS DES ADHERENTS**

Aucune question de la part des adhérents

ooo§ooo

#### **2<sup>ème</sup> PARTIE**

Le président Jean-François FORESTIER salue la présence des autorités présentes : M. Gilles LEHEILLEIX président de la FNOM, M. le CA Denis BERAUD représentant le VAE Yann TAINGUY préfet maritime, M. le CC RENAULT représentant le CV Jean-François PELLIARD commandant le CIN SAINT MANDRIER, Mme le LVF Sibel EYKER gérante du cercle de la base de défense de TOULON, M. Philippe VITEL député, vice-président de la commission de la défense nationale, Mme Hélène RIGAL représentant M. Jean Sébastien VIALATTE député-maire de Six-Fours-Les-Plages, M. Guy LE BERRE adjoint chargé des relations avec la Marine à la mairie de Toulon, M. Jean-Claude AVERSO conseiller en charge des relations avec la défense à la mairie de Toulon, M. Jean-Luc SANS président de l'AVEN, Mme Bernadette GAY secrétaire adjointe de la FNOM, M. Gérard EVEN président de l'AOMRV de Marseille, Le MJR Hervé MERLIN CPNO du Sud Pacifique, Mme Christiane MARTEL de la

FGR/FP, M. Jacques LEFEVRE représentant Mme Jeanne GUITTET de l'ANR/PTT, M. Henri BANNWARTH de l'UNPRG, M. Claude MALONIE de l'AVEN.

## **1) RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITES**

Le conseil d'administration s'est réuni quatre fois, ces réunions se sont déroulées à l'escale Louvois ainsi qu'à l'escale Vauban. Le bureau s'est réuni 5 fois.

### **Effectifs**

Situation actuelle :

- au 01/01/2012 l'association compte 6712 adhérents,
- au 01/01/2013 l'association compte 6369 adhérents pour un effectif de la FNOM de 19434,
- soit un déficit de 343 adhérents représentant 5,1% des effectifs,
- démissionnaires ou radiations: 930 adhérents,
- décédés : 47 adhérents,
- adhésions : 73 nouveaux adhérents,
- en prélèvement : 5305 adhérents,
- autres (chèques, liquide) : 1488 adhérents.

Remarque : L'association de Toulon représente le tiers des adhérents de la FNOM.

L'association est toujours sur une légère tendance négative, les nouvelles adhésions ne compensant pas les départs par décès, démissions et transfert vers d'autres associations de la FNOM.

Si les rangs s'amenuisent, les raisons en sont nombreuses, fondées ou pas, les jeunes effectivement se posent beaucoup de questions. Il faut reconnaître qu'avec des contrats courts il est plus difficile de récupérer des adhérents.

### **Actions pour le recrutement**

Cette année aussi, l'association a entrepris une campagne de conférences à bord des unités, cela avec l'aide des correspondants, des présidents de carrés et des CPNO. Avec l'accord de l'état major (pour nous faciliter les relations avec les gens d'active), il devient ainsi possible de mieux faire connaître la FNOM. Sur 3 ans nous avons eu contact avec 476 actifs sur 25 réunions à bord, pour 10 adhésions

### **Forums**

L'association a participé, en septembre 2012 au forum familles défense au foyer du marin, ainsi qu'aux forums organisés par les communes de La Garde, Carqueiranne, Six Fours les Plages, Le Beausset et Puget sur Argens.

Malgré la multiplication, depuis quelques années, des participations aux différents forums organisés par les municipalités, les retombées directes en nouvelles adhésions ne sont malheureusement pas à la hauteur. Néanmoins, des contacts prometteurs ont généralement lieu.

### **Traitement du fichier de Nantes**

Le service des retraites de l'Etat de Nantes a transmis à la FNOM, des fichiers informatiques groupant l'ensemble des retraités officiers marins résidant en France Métropolitaine, mais également dans les territoires d'Outre-mer et à l'étranger.

La FNOM a communiqué, à chaque association, la liste des OM retraités résidant dans leurs départements respectifs ou les territoires de leur responsabilité.

Ces fichiers ont permis de contacter, par courrier, un maximum d'OM en retraite, non encore adhérents à notre association, de manière à les convaincre de venir nous rejoindre.

Si ce travail de contact par courrier a été relativement aisé pour les petites associations avec des listes limitées de noms, il n'en a pas été de même pour l'association de Toulon ou le fichier comportait pas moins de 12 000 noms.

Ces fichiers informatiques, si j'ose dire « brute de fonderie », ont demandé de la part de l'association de Toulon, un gros travail de tri (suppression des OM déjà adhérents), de validation des adresses à partir des pages blanches, de mise en conformité des fichiers informatiques de manière à ce qu'ils soient exploitables par une entreprise de routage. Tout ce travail a été réalisé pour éviter des courriers inutiles et être à peu près certain que le courrier arrivera à destination, et auprès d'une personne susceptible d'être intéressé par notre association. Il faut souligner ici le travail de longue haleine réalisé par certains membres du CA.

A l'issue de ce travail, concernant les OM retraités résidents en métropole, il nous est resté une liste d'environ 5200 noms. Un courrier a été envoyé à chacun pour présenter notre association. Malgré le travail de fond cité ci-avant sur les fichiers, nous avons eu un certain nombre de lettres en retour courrier, mais je crois que cela est inévitable.

Les fichiers concernant les veuves et les résidents Outre-mer, ce qui représente encore plus de 2000 noms, sont en cours de traitement et les courriers devraient être très prochainement expédiés.

Actuellement, le résultat nous a donné 258 adhésions supplémentaires, certaines sont peut-être encore à venir et il est encore trop tôt pour avoir des retombées concernant les veuves et les résidents Outre-mer.

258 adhésions supplémentaires c'est bien et bon à prendre, mais en rapport du travail fourni par les membres du CA et de la somme investie pour l'envoi des courriers, nous aurions pu espérer un peu plus de retombées en termes d'adhésions.

### **Sortie du drapeau**

Les porte-drapeaux de l'association ont couverts plusieurs manifestations, toutes sur sollicitations de la Mairie de Toulon ainsi que l'accompagnement lors d'un décès sur demande de la famille.

### **Permanences**

Elles ont lieu tous les jours ouvrables de la semaine de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h30 rue de Chabannes.

### **Informatique**

Il est demandé aux adhérents ayant une adresse internet non connue de l'association ou qui a évolué de bien vouloir nous la communiquer afin d'échanger plus rapidement et de limiter les frais de courrier.

### **Mise à jour des fichiers adhérents**

Il est demandé de nous faire connaître rapidement vos changements d'adresse, d'affectation, de téléphone et de mail, ceci pour nous éviter des recherches qui sont parfois infructueuses (concernent l'expédition de notre journal, la lettre de fin d'année et les adhésions)

### **Site de la FNOM**

Rappelle de la procédure d'accès pour obtenir des informations complémentaires : login qui correspond au nom de l'adhérent et le mot de passe qui correspond à votre numéro d'adhérent mentionné sur le bandeau du journal « OM »).

### **Site de l'association**

Comme chacun le sait, en 2012 l'association de Toulon a totalement refondu son site Internet, l'ancien, datant déjà de quelques années, n'était plus du tout à jour.

Cette refonte étant l'affaire d'informaticiens, l'association a donc fait appel à une société informatique de Toulon pour réaliser ce travail.

Le nouveau site se veut plus performant et plus convivial que le précédent.

Son adresse Internet est la même que le précédent : [www.aomtoulon.com](http://www.aomtoulon.com)

Vous trouverez dans le site, toutes les informations concernant l'association de Toulon :

- Historique,
- Membres du bureau et du conseil d'administration,
- Formulaire téléchargeables,
- Calendrier des manifestations à venir (AG, sorties, pique-nique, méchoui etc..), ainsi que les comptes-rendus des manifestations passées,
- Informations sociales et informations sur les maladies professionnelles,
- Informations ludiques comme la présentation de livres Marine,
- Liens vers différents sites Internet utiles ou amis, comme par exemple la FNOM,
- Puis également la possibilité de nous contacter via la page contact du site.

Grace aux pages dédiées à chaque section de l'association, vous trouverez également toutes les informations liées aux sections, donc qui vous intéresse directement.

### **Relations extérieures**

Nos relations avec les responsables militaires marines de la 1<sup>ère</sup> BDD (Base De Défense) sont excellentes.

## **Maladies professionnelles**

### **Amiante**

Les dossiers des maladies dues à l'amiante (ACAATA et anxiété) sont développées par René COCHET, voir ci-après le compte-rendu de son intervention.

Le préjudice d'anxiété s'adresse à ceux qui ne sont pas atteints de maladie professionnelle « amiante » et qui ne sont pas partis en préretraite.

Le conseil des prud'hommes d'Albi a reconnu pour la première fois « un préjudice d'anxiété » aux ex-salariés de la société Eternit à Tersac dans le Tarn.

En s'appuyant sur ce jugement, le président de la mutuelle des chantiers s'est lancé dans la constitution de dossiers pour des anciens des chantiers de la Seyne qui réunissent les conditions.

L'anxiété touche tous les hommes ayant travaillé dans les milieux amiantés. Les marins sont aussi anxieux et ils doivent avoir les moyens de déposer un recours administratif.

Les actions en cours par l'association des officiers marinières de Toulon :

Suite à l'assemblée générale 2011, le président de la fédération des OM a demandé au président de l'association de Toulon de lancer une action afin d'engager une procédure administrative.

Dans un premier temps 10 dossiers ont été instruits, l'idée était de présenter des dossiers sérieux et non discutables techniquement, et psychologiquement, c'est-à-dire des anciens marins qui manipulaient de l'amiante et qui inhalait des poussières d'amiante en permanence pendant leurs activités.

Ces anciens marins devaient aussi avoir effectué des contrôles médicaux « IRM » tous les 2 ans depuis plusieurs années.

Les dossiers ont été transmis au cabinet d'avocats TESSONNIERE.

A ce jour le cabinet a confirmé que la demande était valide, les 6 dossiers étaient complets et sont en attente d'être présentés au tribunal administratif de Toulon.

Nous proposons pour 2013 de faire une nouvelle campagne d'information auprès des OM pour rechercher des candidats réunissant les conditions, et d'en instruire des nouveaux.

### **Essais nucléaires**

Les conséquences des essais nucléaires sont suivies par plusieurs associations : AVEN, (ANVEN, Les sacrifiés du nucléaire ...)  
Pour compléter les dossiers l'association de Toulon s'adresse à l'AVEN.

Le décret n°2010-653 du 11 juin 2010 relatif à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français est paru au journal officiel le 13 juin 2010, il a retenu 18 maladies sur les 30 ainsi qu'une visite médicale pour les vétérans.

Les victimes des essais nucléaires français peuvent être indemnisées sur la base de la loi du 5 janvier 2010. Elle établit une présomption de causalité entre la présence d'une personne sur les lieux des essais nucléaires français, les conditions de son exposition et une maladie radio-induite selon une liste établie. Les demandes sont soumises à un comité qui propose au ministre, le cas échéant, une indemnisation. Le Gouvernement a provisionné 10 millions d'euros pour les personnes concernées.

### **Congrès de la FNOM à Fréjus en 2014**

Après mûre réflexion, l'organisation du congrès 2014 de la FNOM a été confiée à l'association de Toulon et sa section Est-Var.

Le congrès aura lieu à Fréjus du 17 au 22 septembre 2014.

Il est évident que nous aurons besoin de tout le monde disponible volontaire pour mener à bien ce challenge.

Nous solliciterons également nos politiques locaux pour des aides (moyens de transport, locaux, ...)

### **Pôle des retraités**

Rappel, le pôle des retraités est composé de :

- l'association nationale des retraités de la poste et de France Télécom (ANR-PTT),
- la fédération générale des retraités de la Fonction Publique (FGR-FP),
- l'union nationale des personnels en retraite de la Gendarmerie (UNPRG),
- l'union nationale des retraités de la Police (UNRP),
- la fédération nationale des Officiers Marinières (FNOM).

Le pôle au niveau national représente 270 000 personnes.

### **Remarques d'ordre général**

La crise reste le leitmotiv de nos élus et c'est la cause principale invoquée pour ne pas prendre en compte nos doléances. Nous avons intérêt pendant cette période à nous serrer les coudes, l'année 2013 s'annonce difficile compte tenu des augmentations concernant la vie courante : gaz, électricité, carburants, autoroutes, mutuelle, médecins généraliste, assurances, impôts, SNCF, remboursements des médicaments ... Alors que pour nos retraites l'augmentation du 1<sup>er</sup> avril sera minimale.

## QUESTIONS DES ADHERENTS

Aucune question de la part des adhérents

Vote pour le rapport moral : **Vote à l'unanimité.**

## 2) INTERVENTIONS

### **Intervention de Mme GARCON, représentante UNEO**

Mme GARCON nous présente les nouvelles prestations de la mutuelle essentiellement en ce qui concerne le dispositif ARMEO en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 sur le maintien d'autonomie dépendance et décès.

### **Intervention de monsieur René COCHET sur les problèmes liés à l'amiante et à la reconversion des militaires d'active**

René COCHET rappelle que l'amiante a fait 35 000 morts par an entre 1965 et 1995 et que l'on s'attend à 10 000 morts par an dans les années à venir.

Rappel qu'il est très important d'effectuer un contrôle systématique tous les 2 ans.

Le problème de la reconnaissance des maladies dues à l'amiante et de leur indemnisation est pratiquement réglé. La loi a été votée et les décrets d'application sont mis en place. Il reste néanmoins quelques couacs dans certains dossiers qui sont réglés individuellement. Reste les problèmes de l'ACAATA et de l'anxiété.

ACAATA : Concernant ce dispositif de départ à la retraite pour les personnes ayant travaillé en milieu amianté, il n'est toujours pas reconnu pour les marins. Rappelons que ce dispositif permet de bénéficier d'une année de départ anticipé en retraite, pour trois années travaillées en milieu amianté.

Le rapport Guy LEFRANC demande que les militaires ayant effectué une carrière longue dans la Marine, dispose du même avantage de départ anticipé en retraite que les travailleurs civils, mais l'affaire n'avance pas. Il y eu 126 réponses au rapport LEFRANC dont certaines reflétant une totale méconnaissance du sujet de la part de leur auteur, comme « le dispositif est plus favorable aux militaires », ou « la pension militaire intègre le risque de l'exposition à l'amiante », ce qui est erroné dans les deux cas.

Le sujet est compliqué, les réponses aux questions posées sur le sujet ne sont pas toujours claires ni de circonstance.

La démarche adoptée au début de l'affaire n'a pas forcément été la plus adaptée à la situation. Les demandes pour bénéficier de l'ACAATA auraient dû s'effectuer en tenant compte de l'individu, donc du métier de celui-ci, plutôt qu'une demande globale au niveau de l'entreprise, autorisant de ce fait le départ en retraite au titre de l'ACAATA, de salariés n'ayant jamais travaillé au contact de l'amiante, comme le personnel administratif.

**Anxiété vis-à-vis de l'amiante** : Actuellement 6 dossiers d'anxiété vis-à-vis de l'exposition à l'amiante ont été transmis au cabinet d'avocats TESSONNIERE à Paris et ont été présentés au tribunal administratif par celui-ci. Pour la constitution de ces dossiers, nous avons tenu à présenter que des plaignants dont la spécialité marine les exposait en contact direct avec l'amiante du bord : mécaniciens, électriciens et électromécaniciens de sécurité. Le montage des dossiers a été long car il a fallu, à chaque instant, fournir de nouvelles pièces justificatives non prévues à l'origine. L'affaire en cours et la procédure est maintenant rôdée par le bureau de l'association. Le but premier de cette démarche est, non pas d'obtenir une indemnisation, mais de démontrer que le traitement des militaires ayant travaillé en contact de l'amiante, n'est pas le même que les travailleurs du secteur privé, certains travailleurs du secteur privé ayant reçu des indemnisations au titre de l'anxiété.

**Aide à la reconversion des militaires d'active.** L'association de Toulon désire mettre en place un groupe de travail d'aide à la reconversion des marins encore en activité. Des contacts ont déjà été pris avec le Pôle mobilité de la Base de Défense. Un accompagnement des marins n'ayant plus droit au soutien du Pôle mobilité, serait également mis en place. L'association fera alors appel à ces adhérents à la retraite pouvant œuvrer dans ce sens : chefs d'entreprise, responsables du personnel, postes à responsabilité au sein d'une entreprise ....

### **Intervention de monsieur Jean-Louis SANS, président de l'AVEN**

Une loi de reconnaissance pour les victimes des essais nucléaires a été votée mais elle comporte un article scélérat, l'article 4, définissant comme « risque négligeable pour la santé » les conséquences des essais nucléaires, article que nous avons bien sûr combattu.

En 2008, madame TAUBIRA a déposé une proposition de loi sur la présomption de causalité strict englobant le nucléaire civil et militaire, hors les problèmes entre le nucléaire civil et militaire ne sont pas les mêmes. Cette loi a été signée par 21 ministres dont l'actuel président de la République.

L'AVEN a rencontré en mars 2012, monsieur LE DRIAN alors député, qui était prêt à nous aider, mais depuis c'est le statut-quo et l'association n'a pas encore eu la possibilité d'une rencontre avec monsieur LE DRIAN, maintenant ministre de la Défense.

Concernant les essais nucléaires, 817 dossiers ont été déposés, 12 sont passés au tribunal administratif et 11 ont été indemnisés. Les dossiers rejetés par le tribunal administratif pour motif que « vous n'apportez pas la preuve de causalité ». Les dossiers sont présentés en recours et sont réexaminés.

Les essais nucléaires sont terminés depuis 1996, il est évident que l'Etat veut faire jouer la montre mais les problèmes se posent encore pour 30 ou 40 ans avant que le dernier vétéran ne soit plus là. Autre point, suivant une étude épidémiologique, les enfants des vétérans des essais nucléaires seraient également affectés, donc l'affaire est loin d'être terminée.

### **Intervention du Major Hervé MERLIN**

Les programmes d'armement engagés, suivent leur cours.

La première FREMM *L'Aquitaine* navigue avec un équipage d'essais, la seconde *La Normandie* est en construction.

Le programme *BARACUDA* pour les nouveaux SNA est en cours.

Pour l'AERO, les livraisons de l'hélicoptère le NH90 sont en marche. La Flottille 33F a été recrée sur la BAN Lanvéoc-Poulmic avec le NH90 et la flottille 31F réactivée sur la BAN Hyères avec également le NH90. Hélicoptère qui embarquera sur les FREMM. Les derniers marins ont quitté Nîmes Garons l'été dernier.

Du côté des bases de défense, les restructurations continuent. 2013 amènera encore son lot de changement.

Dans la région méditerranéenne par exemple : la restauration dite régaliennne, c'est-à-dire les repas servis au personnel de la défense au sein des unités militaires, s'est regroupée en 2 établissements (EPA)

- Cercle de la Rade de Toulon qui regroupe Base navale, CIN St Mandrier, Lagoubran, le Mourillon...
- Un cercle qui regroupe La BAN Hyères, le 54 RA, le DAT Giens...

Ces cercles fonctionnent en EPA, avec un conseil d'administration.

Concernant les cercles et foyers, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, il n'existe plus qu'un seul cercle : le cercle de la base de défense de Toulon qui regroupe tous les cercles (OM, Naval, Fort St Louis, Foyer du marin, La Condamine, St tropez) et tous les foyers de la base navale, du CIN St Mandrier, de la BAN Hyères, du Cap Brun..... Des élections ont eut lieu le 31 janvier 2013 pour élire le conseil d'administration du Cercle de la BDD de Toulon.

Les noms de vos anciens cercles ont également changés. Il s'agit maintenant du seul et unique Cercle de la base de défense de Toulon qui comprend tous les foyers et entre autre, l'escale Louvois, l'escale Vauban, l'escale Castignneau, l'escale Mirabeau.....

Aujourd'hui, les seuls restaurants ouverts sont l'escale Vauban et le snack de l'escale Castignneau.

A l'escale Louvois plus de restauration depuis l'été 2012. Il semblerait que cet établissement sera repris par l'IGESA.

Concernant l'escale Castignneau, pas d'info sur la fin des travaux ni concernant à la réouverture du restaurant.

Sur le plan social, il y a eu fin 2012 des menaces de diminution de crédits mais les nouvelles de début d'année, ont été meilleures et le budget global de l'ASA doit être reconduit. La part du social (commission des secours par exemple) est préservée. Pour l'instant il semblerait qu'il aura peu d'impact sur 2013. Un groupe de travail réunissant le COM BDD, l'ASA, la direction du cercle de la BDD de Toulon ont mis leur réflexion en commun pour mutualiser les crédits de cohésion. L'essentiel sera préservé mais que nous apportera 2014 ?

### **Intervention de monsieur Henri BANNWARTH de l'UNPRG**

Les entrées dans les différents ministères fonctionnent très bien.

La dépendance, l'UNPRG demande la même prestation pour toute la France, celui-ci varie d'un département à l'autre.

La France compte 23% de personnes dépendantes en plus chaque année. Il se posera très rapidement le financement de l'APA (Allocation de Perte d'Autonomie).

### **Intervention de monsieur Gilles LEHEILLEIX, président de la FNOM**

Le président de la FNOM salut le dynamisme de l'association de Toulon en particulier pour ces actions de recrutement de nouveaux adhérents.

Petits rappels concernant la FNOM :

- la fédération regroupe 22 associations représentant environ 20 000 adhérents,
- le bureau national comporte 9 membres élus, tous bénévoles,
- le siège fonctionne avec 2 salariés à temps complet,
- la communication se fait par le journal L'Officier Marinier (8 numéros par an), le site internet [www.fnom.com](http://www.fnom.com) et également via les associations régionales,
- les congrès ont lieu tous les deux ans avec, entre temps, un CA décentralisé. Le congrès de 2014 aura lieu à Fréjus, organisé par l'association de Toulon avec une forte participation de sa section Est-Var.



Lors du congrès de Lorient en 2012, une motion a été déposée auprès du gouvernement. Le ministre de la défense, présent lors du congrès, a pris l'engagement d'y répondre point par point d'ici la fin de l'année (2012). Hors, nous sommes en mars 2013 et nous n'avons encore reçu aucune réponses aux questions posées.

Des motions ont également été déposées concernant le code de la PMI (Pension Militaire d'Invalidité), et l'ACAATA. Concernant la PMI, la fédération demande la suppression des seuils d'indemnisation et des commissions médicales, mais pas l'alignement sur le code des pensions civil.

Concernant l'ACAATA, le président souligne la très bonne démarche de l'association de Toulon. Puisque nous ne pouvons pas obtenir satisfaction sur les problèmes de fond liés à l'amiante et l'ACAATA, les officiers marinières se font entendre par la présentation auprès du tribunal administratif, de dossiers d'anxiété vis-à-vis de l'amiante. Le secrétaire général pour l'administration du ministère de la défense (Contrôleur général des armées) a été très surpris qu'une association d'officiers marinières en retraite attaque l'Etat par la constitution de dossiers d'anxiété vis-à-vis de l'amiante.

Suivi médical post-professionnel, toutes les catégories de travailleurs ont droit à ce suivi médical, sauf les militaires, situation totalement inadmissible.

Revalorisation des retraites, pas d'informations à l'heure actuelle.

Pension de réversion, sujet à ne pas aborder car dans la situation actuelle, le dispositif est favorable aux militaires.

Les droits à la retraite pour les contrats courts ne sont pas les mêmes que pour le civil. A l'âge de la retraite, intéressé perçoit moins pour sa période militaire que s'il effectué cette même période dans le privé.

Livre blanc de la défense, toujours beaucoup d'inquiétude lors de sa parution.

La vie des militaires d'active : Malgré le confort des bâtiments modernes, il semble que la vie des marins actuellement embarqués ne soit pas toujours facile.

La FNOM assure une présence active auprès de différentes instances :

- le pôle des retraités qui représente 270 000 personnes qui est un interlocuteur direct avec le ministère des finances pour la défense des retraites,
- le CSFM, seul instance où le ministre de la défense est présent, permettant un dialogue direct,
- le COMAC,
- l'UNCAM ...

ADOSM (Association pour le Développement des Œuvres Sociales de la Marine) : Il semble que les officiers marinières ne participent pas assez aux actions et manifestations de cette importantes association.

Relation avec la Marine : la fédération et les associations ont de plus en plus de contacts avec les actifs et une participation active aux différents événements favorisant ainsi le contact intergénérationnel.

## **Intervention du Contre Amiral BERAUD**

Monsieur le Contre Amiral souligne le travail permanent de l'Amiral ROGEL pour maintenir une Marine capable d'assurer les missions dévolues à une nation possédant la deuxième ZEE (Zone Economique Exclusive) mondiale par sa superficie. Les richesses maritimes sont sur la mer mais également des richesses très importantes sous la mer qu'il faut protéger.

Il est important de mutualiser tous les moyens logistiques interarmes afin de les rationaliser.

Cercles et foyers : En cette période de rigueur, des choix ont dus être fait pour la conservation ou non de certains établissements (cercles et foyers maintenant dénommés escales). Le maintien des établissements de proximité, celui où le marin peut en profiter en permanence, a été privilégié par rapport aux établissements plus lointains où le marin ne peut en profiter qu'occasionnellement. Dans cette optique, l'escale de la Condamine dans les Alpes de Haute Provence, et l'escale de Saint Tropez seront fermées.

Pour l'escale Louvois (ex-cercle officiers marinières de Toulon), l'entreprise chargée de la restauration a fait faillite, il n'y a donc plus de restauration mais l'établissement devrait être repris par l'IGESA.

## **Intervention de madame RIGAL**

Madame RIGAL présente les excuses de monsieur le député VIALATTE et lui retransmettra nos préoccupations.

## **Intervention de monsieur LE BERRE**

Représentant monsieur Hubert FALCO, monsieur LE BERRE remarque que nous nous devons d'avoir une Marine appropriée à notre défense. Après avoir consulté notre historique, il note que notre problème des retraites persiste depuis notre création en 1927.

## **Intervention de monsieur AVERSO**

Correspondant défense à la mairie de Toulon, monsieur AVERSO est en attente, avec un peu d'appréhension, de la sortie du livre blanc de la défense mais reste optimiste malgré tout.

## **Intervention de monsieur VITEL**

Monsieur VITEL excuse madame LEVY de ne pas être disponible pour assister à notre assemblée générale et reconnaît le haut niveau de notre réunion.

Il trouve insultant pour l'Aéronavale et la Marine, les dernières fausses informations circulant parmi les médias concernant l'avenir du porte-avion Charles de Gaulle.

Problème des maladies liées à l'amiante : Monsieur VITEL est pleinement disposé à reprendre les prérogatives du rapport Guy LEFRANC car rien ne se passe actuellement. En tant que médecin, il confirme que les plaques pleurales sont symptomatique de l'amiante, il n'y a pas de plaque pleurales en dehors de l'amiante. Le traitement individuel des dossiers est en cours et il est inscrit dans la loi.

Radiation nucléaires : Il y a un problème lié à la rédaction de la loi et il serait actuellement nécessaire de remonter au créneau. Il est dit bien des contre-vérités concernant les conséquences des essais nucléaires, comme par exemple qu'il y aurait moins de cancers parmi les personnels ayant participé aux essais nucléaires au Sahara et dans le Pacifique que dans la population globale, comme si les radiations avaient agi en radio préventive ! Pour un médecin, hallucinant à entendre !

Dépendance : Environ 1 200 000 personnes dépendantes en plus chaque année. La dépendance coute 23 milliards à l'état chaque année et 9 milliards restant à la charge des familles. Il est important de faire de la prévention et le maintien à domicile des personnes dépendantes est un succès.

Pour le secteur de la défense, même si la Marine est moins affectée que l'Armée de Terre et l'Armée de l'Air pour les restructurations, un effort important a été effectué depuis 2008 avec la fermeture de certaines bases. Une déstructuration de notre système de défense serait prévisible si un effort supplémentaire était demandé.

Pour les anciens combattants, actuellement pas d'avancement des dossiers.

## **3) CONCLUSION DU PRESIDENT JEAN-FRANCOIS FORESTIER**

Remerciements à toutes les personnes nous ayant aidé dans notre tache, bénévoles et membres de l'association mais également intervenants extérieurs.

L'association compte sur chaque membre pour nous aider à recruter parmi les jeunes mais également parmi les anciens car beaucoup ne connaissent pas la FNOM.

L'équipe en place s'attache à continuer ce qui avait été entrepris auparavant. Nous sommes à votre écoute et en espérant que nos politiques le soient aussi vis-à-vis de nous

La date de la prochaine assemblée générale est fixée au 22 mars 2014.

## **Levée de l'Assemblée Générale à 12h25.**

Jean-François FORESTIER

Président



Dominique CHARVIN

Secrétaire

